



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

infoma

Institut National de Formation
des Personnels du Ministère de l'Agriculture

Livret Pédagogique

Classe Préparatoire Intégrée CPI

au concours de **TSMA**
Technicien Supérieur
du Ministère de l'Agriculture

Octobre 2017

Table des matières

Présentation de l'INFOMA

La classe préparatoire intégrée

Les épreuves du concours

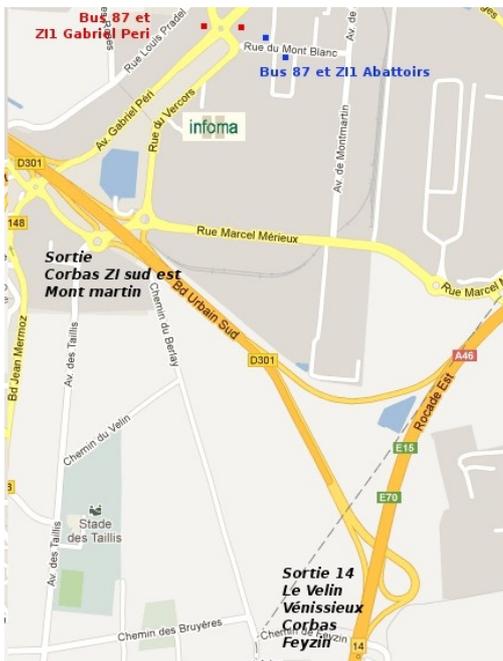
Les objectifs de la formation

L'organisation de la formation

L'INFOMA est un établissement public du ministère chargé de l'agriculture, qui a pour missions principales d'assurer la formation initiale du corps des techniciens supérieurs du ministère et d'organiser une partie importante des sessions de formation continue nationales pour les services déconcentrés de l'État et ses opérateurs mettant en œuvre les politiques agricoles, agroalimentaires et forestières. L'Institut National de Formation des Personnels du Ministère de l'Agriculture (INFOMA) a été créé en 1997.

L'INFOMA comprend **deux sites de formation** :

l'un situé à Corbas (spécialités « Vétérinaires Alimentaires » et « Techniques et Economie agricoles »), près de Lyon où se trouve le siège,
l'autre à Nancy (spécialité « Forêt et Territoires Ruraux »).



Lyon Corbas
16 rue du Vercors
69960 Corbas
04 72 28 93 00

Nancy
14 rue Girardet,
CS 14216
54042 Nancy Cedex
03 83 49 94 10



L'établissement : - assure la formation professionnelle initiale des techniciens supérieurs des services du Ministère ainsi que la formation continue des fonctionnaires des corps techniques et administratifs affectés dans les services déconcentrés de l'État et chez ses opérateurs mettant en œuvre les politiques agricoles, agroalimentaires et forestières,

- met en œuvre des préparations aux concours internes,
- participe à la mise en place de parcours de professionnalisation dans ses domaines de compétences,
- organise des actions de formation continue, soit en présentiel, soit à distance (FOAD). Ces formations sont accessibles à tous les agents du ministère et à tout demandeur d'origine publique ou privée intéressé par les domaines de compétences de l'INFOMA,
- répond aux demandes d'ingénierie de formation ou de travaux d'études,
- est maître d'œuvre de 2 bases de données d'intérêt national, comprenant l'ensemble des textes et ordres de service relatifs aux domaines d'activité de la DGAL : GALATEE et GalatéePro.

L'INFOMA dispose d'une équipe spécialisée dans l'ingénierie de formation et ayant une expérience technique de terrain. Il met en œuvre principalement des formations techniques, en s'appuyant sur un réseau de 500 intervenants, professionnels en activité, experts dans leur domaine, au travers d'une pédagogie et d'outils modernes et individualisés (FOAD, chargé(e) de suivi pédagogique du stagiaire...). Son important vivier d'intervenants lui permet d'être au contact du territoire, de ses acteurs et des politiques conduites. Ce réseau est un atout lui permettant d'assurer une veille en matière de formation, d'anticiper les besoins et de proposer une offre en adéquation avec les attentes des acteurs publics.

Les domaines de compétences de l'INFOMA sont variés et son offre est adaptable rapidement :

domaines scientifique et technique,

forêt et bois,

agriculture et agroécologie,

santé publique vétérinaire : technologie et sécurité alimentaires, santé et protection animales,

eau et environnement,

domaine juridique,

mise en œuvre de la réglementation,

application aux situations de contrôle officiel,

contentieux,

gestion des ressources humaines,

domaine et outils de la communication,

informatique et bureautique (dont les logiciels métiers du ministère chargé de l'agriculture).



web

La classe préparatoire intégrée

Pour diversifier l'accès à ses emplois, le Ministère a chargé l'Infoma, depuis 2016, de mettre en œuvre une classe préparatoire intégrée (CPI) afin d'aider 15 personnes à préparer le concours externe de technicien supérieur du Ministère de l'Agriculture (TSMA), cette année, pour la spécialité « vétérinaire et alimentaire » .

Il s'agit, conformément à la charte pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique signée le 2 décembre 2008, de favoriser l'égal accès de tous aux emplois publics, en accompagnant les candidats les plus méritants et les plus motivés à la préparation de l'écrit et de l'oral du concours.

La classe préparatoire intégrée (CPI) a pour vocation d'apporter un soutien pédagogique renforcé ainsi qu'un accompagnement particulier à des étudiants ou demandeurs d'emploi, disposant de la motivation nécessaire mais placés dans une situation sociale, matérielle ou personnelle moins favorisée que d'autres candidats.

L'objectif est de préparer les candidats aux épreuves d'admissibilité (écrit) et d'admission (oral) du concours externe pour l'accès au grade de technicien supérieur du Ministère de l'Agriculture (TSMA), spécialité « vétérinaire et alimentaire ».

Le métier :

Le technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, spécialité « vétérinaire et alimentaire », est un fonctionnaire de catégorie B. Sa mission principale est la protection de la santé publique tout au long de la chaîne alimentaire (« de la fourche à la fourchette »). Dans ce cadre, il est investi de pouvoirs de police administrative. Il exerce des missions d'inspection, au contact des animaux et des professionnels de l'élevage et de l'agroalimentaire, dans quatre secteurs complémentaires :

- l'identification, la santé et la protection animale : contrôle et application des mesures de police sanitaire et de prophylaxie des maladies animales contagieuses ayant un impact sanitaire et/ou économique, ainsi que de la réglementation en matière d'alimentation et de bien-être animal et de pharmacie vétérinaire,

- la sécurité sanitaire des aliments : inspection sur le terrain des conditions de production, collecte, transformation, entreposage, transport ou distribution des denrées alimentaires,

- la protection de l'environnement : inspection des élevages et établissements agroalimentaires visés par la nomenclature des installations classées et des conditions de détention et de commercialisation de la faune sauvage captive

- l'inspection aux frontières et contrôles import/export des animaux et des denrées d'origines animales ou végétales

Les techniciens supérieurs exercent ces missions :

- En abattoirs d'animaux de boucherie ou de volailles,
- Au sein des Directions Départementales (de la Cohésion Sociale et) de la Protection des Populations [DD(CS)PP]
- Aux postes d'inspection frontaliers.

Les épreuves du concours

Le concours externe de technicien supérieur du Ministère chargé de l'Agriculture (TSMA) comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

L'épreuve écrite d'admissibilité

Le concours comporte une épreuve obligatoire écrite d'admissibilité (durée 4 heures ; coefficient 4) :

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note administrative ou d'un courrier (durée : quatre heures ; coefficient 4).

L'épreuve consiste en la rédaction d'une note administrative ou d'un courrier, à partir d'un dossier à caractère professionnel, et de réponses à plusieurs questions faisant appel à des connaissances techniques et scientifiques, relatifs à la spécialité au titre de laquelle concourt le candidat. Les questions peuvent s'appuyer sur des documents fournis aux candidats.

Elle a pour objet de vérifier que le candidat dispose de l'ensemble des connaissances, capacités et aptitudes nécessaires à l'exercice des missions d'un technicien supérieur.

L'épreuve d'admission comporte un oral (Durée totale de l'épreuve : quarante minutes maximum ; coefficient 4).

L'épreuve orale d'admission débute par un exposé du candidat présentant sa formation et, le cas échéant, son parcours professionnel, d'une durée de dix minutes maximum, et se poursuit par un entretien avec le jury visant à mettre en évidence ses aptitudes à la communication, ses capacités de réaction, ses motivations, sa représentation des métiers de technicien et son sens du service public.

Le candidat remet, à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours, un dossier comportant un curriculum vitae limité à une page, la justification de la ou des activités professionnelles s'il y a lieu et une lettre de motivation d'une page maximum. Le modèle de ce dossier est disponible sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture. Ce dossier n'est pas noté.

L'épreuve peut comporter des mises en situation relevant de la spécialité au titre de laquelle concourt le candidat, devant permettre de vérifier l'aptitude du candidat à mettre en pratique ses connaissances et à montrer sa capacité à se comporter en situation professionnelle.

Le site des concours du Ministère : <http://www.concours.agriculture.gouv.fr/>.



web

Les objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- mobiliser les compétences méthodologiques dans les épreuves de notes de synthèse, de QCM et de questions à réponses ouvertes dans les conditions similaires à celle du concours;
- s'entraîner globalement à passer un concours;
- se situer dans l'environnement institutionnel des ministères;
- mobiliser des connaissances techniques relatives aux fonctions des TSMA

L'organisation de la formation

La formation alterne des périodes de formation en présentiel à l'INFOMA et des périodes de formation et d'entraînement à distance. Certains modules seront assurés par le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole / **CFPPA de Brioude-Bonnefont** (43). La période de préparation à distance inclut une mise à disposition de ressources numériques et remise de devoirs / exercices / travaux personnels. Pour chacune des thématiques traitées, un tuteur met à disposition de l'apprenant des ressources numériques sur une plateforme de formation.

Des devoirs sont à rendre dans un délai fixé et une correction est réalisée à distance et déposée sur la plate-forme.

La formation est structurée en deux temps, échelonnée sur une dizaine de semaines de présentiels au total.

Le premier temps de préparation aux épreuves d'admissibilité couvre 7 unités thématiques (en présentiel et à distance).

Cette partie se déroule sur 5 mois, de septembre/octobre à février.

UNITE 1 : Méthodologie rédactionnelle: note de synthèse / note administrative

Séquence 1 : Le maniement des termes d'articulation logique

Séquence 2 : Retour sur l'orthographe (les 65 règles)

Séquence 3 : La technique du résumé (textes de difficultés croissantes)

Séquence 4 : Technique de lecture rapide : les différentes méthodes de lecture

Séquence 5 : Méthode de la note de synthèse assortie d'un exemple commenté

Séquence 6 : Méthode de la note administrative applicable à un courrier, assortie d'exemples commentés

Séquence 7 : Notes de synthèse et notes administratives à réaliser par les candidats avec correction à partir de la grille d'évaluation en vigueur.

UNITE 2 : Organisation politique et administrative de la France et missions du MAAF

Séquence 1 : Organisation politique et administrative de la France - Bases réglementaires et hiérarchie des normes

Séquence 2 : La fonction publique française (statuts, droits et obligations du fonctionnaire, valeurs de la fonction publique)

Séquence 3 : Le ministère chargé de l'agriculture

Séquence 4 : Les missions des TSMA

Séquence 5 : La loi d'avenir, l'agro-écologie

Séquence 6 : La PAC 2015-2020

UNITE 3 : Anatomie, physiologie et histologie des animaux

Séquence 1 : Appareil digestif et digestion (monogastrique et polygastrique)

Séquence 2 : L'appareil respiratoire et la respiration

Séquence 3 : Le système circulatoire et la circulation

Séquence 4 : Le système nerveux

Séquence 5 : Les tissus

Séquence 6 : Le système ostéo-articulaire

Séquence 7 : Le système reproducteur et le système rénal

UNITE 4 : Santé animale en élevage – bases de zootechnie

Séquence 1 : Les principales pathologies et problèmes sanitaires rencontrés en élevage (Les dangers sanitaires de catégorie 1 et 2, les Zoonoses)

Séquence 2 : Les agents pathogènes (bactéries, virus, bactériophages, les prions, les parasites), notions d'épidémiologie

Séquence 3 : Organisation de la surveillance et de la lutte contre les dangers sanitaires : prophylaxie (sanitaire, médicale, médico-sanitaire), mesures de police ; sanitaire

Séquence 4 : Bases de zootechnie et différents mode d'élevage

UNITE 5 : Bases traçabilité, identification animale et pharmacie vétérinaire, en élevage

Séquence 1 : Identification des animaux de rente et traçabilité des mouvements

Séquence 2 : Base de la pharmacie vétérinaire en élevage et traçabilité des traitements (registre d'élevage - ICA)

Séquence 3 : Les missions d'un TSMA en santé animale – visites élevage

UNITE 6 : Comportement et bien être animal

Séquence 1 : Comportement animal (les perceptions sensorielles, le comportement individuel et social)

Séquence 2 : Bien être animal (élevage, lors des transports et lors de l'abattage).

UNITE 7 : Hygiène et sécurité alimentaire

Séquence 1 : Les risques en agro-alimentaire (hygiène et sécurité sanitaire des aliments, principe de la démarche HACCP, paquet hygiène)

Séquence 2 : Les paramètres de la croissance bactérienne

Séquence 3 : Visites IAA

Révisions et regroupement avant l'écrit

Le second temps prépare aux épreuves orales d'admission.

Regroupement avant l'oral

La préparation à l'oral s'effectue en présentiel et comprend des apports de méthodologie, des exercices filmés, des entraînements individuels avec retour d'expérience, une organisation de jurys à blancs. Elle porte sur les séquences suivantes :

- Préparation à la prise de parole, les attitudes, la gestuelle...
- Savoir se présenter en donnant des éléments sur soi
- Savoir convaincre un auditoire
- Savoir gérer les questions-réponses
- Conseils de mise en valeur du parcours, des compétences et de la motivation.